



OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA
PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE, DE LA
JEUNESSE, DE LA PARENTALITÉ ET DE
L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

Partie 2 : La petite enfance



santé
famille
retraite
services



SOMMAIRE

0/ SYNTHÈSE	03
1/ DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES CLÉS	07
2/ LA CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL	12
3/ L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT	17
4/ L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT	31

SYNTHÈSE

DÉMOGRAPHIE (RAPPEL DU RAPPORT SOCIODÉMOGRAPHIQUE)

CHIFFRES CLES (INSEE 2017)

Taux de natalité 2012-2017



Démographie moins de 3 ans

2,9% de l'ensemble de la population



Nombre de naissances



Une diminution continue de la natalité sur le territoire

- ❖ Le nombre de naissances pour 1 000 habitants n'a **cessé de diminuer** dans la Manche, passant de 14,2 naissances en 1982 à 9,9 naissances en 2017.
- ❖ De fait, de 2012 à 2017 la population a enregistré une baisse sur le département du fait notamment d'un **solde naturel négatif (soit un nombre de naissances qui ne vient plus compenser le nombre de décès sur le territoire)**.

Une baisse de la part d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire

- ❖ Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a également diminué entre 2012 et 2017 de 2,2% par an soit une baisse plus importante qu'à l'échelle nationale et régionale.

OFFRE D'ACCUEIL

Une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels

- ❖ Une baisse importante du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire (-11,4% entre 2017 et 2019) qui s'accompagne d'une légère baisse de la capacité théorique d'accueil en accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans (76,9 places en 2019 contre 77,1 places en 2017)
- ❖ Un âge moyen qui poursuit sa hausse (48,5 en 2019 contre 47,8 en 2017 et 45,7 en 2013) et une part d'assistantes maternelles de 50 ans et plus élevée (49,9%). Un enjeu toutefois à nuancer au regard de la très importante capacité d'accueil individuel et de la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble du territoire départemental.
- ❖ Une bonne couverture en relais assistants maternels au regard des objectifs de la COG, avec 70,1 professionnels pour un emploi temps plein d'animateur RAM, soit un quasi-ratio identique à celui fixé au niveau national par la COG (70).
- ❖ Un développement continu des maisons d'assistants maternels sur le territoire avec 6 nouvelles structures en 2019 pour atteindre 56 MAM sur le département contre 38 en 2017.

Un développement des structures collectives qui se poursuit mais des disparités territoriales qui se maintiennent

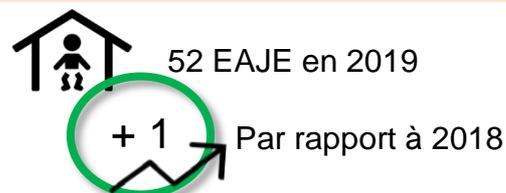
- ❖ Une hausse du nombre de structures d'accueil collectif qui se poursuit (52 EAJE en 2019, soit 4 de plus qu'en 2017) ; avec 61,7% des places dédiées à l'accueil mixte (en multi-accueil)
- ❖ Un taux d'équipement en EAJE qui poursuit son augmentation, mais qui reste malgré tout faible : 8,3 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2019 contre 19,5 à l'échelle de la France (données 2017)
- ❖ En outre, une couverture en accueil du jeune enfant qui apparaît toujours moins importante le sud du département et une diversité de l'offre plus importante dans les pôles urbains

Nombre d'assistants maternels

3 871 Assistants maternels agréés au 31.12.19
(4 371 en 2017, 4 137 en 2018)



Nombre de places en EAJE



1 193 places d'accueil collectif au 31.12.19 (1 094 places en 2017)
dont 736 places en accueil mixte

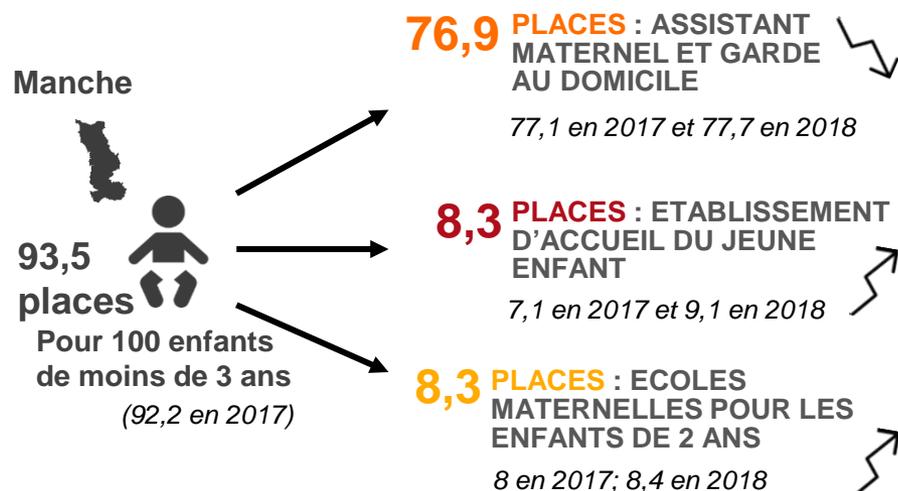


OFFRE D'ACCUEIL

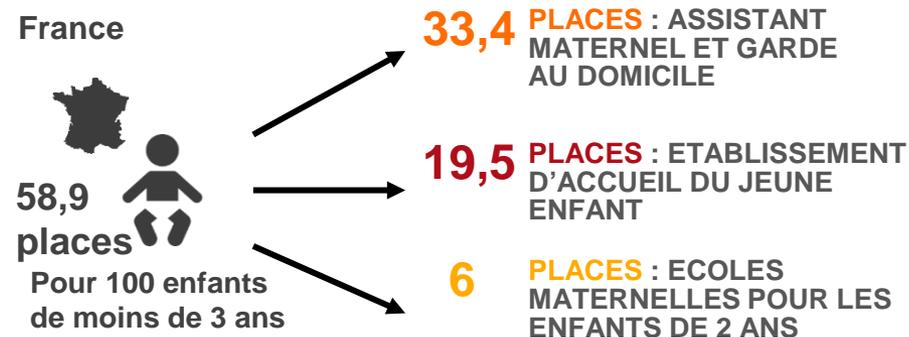
Une capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans toujours largement supérieure à celle de la France

- ❖ En prenant compte de l'ensemble des modes d'accueil formels (accueil individuel, accueil collectif et scolarisation des enfants de 2 ans) la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans de la Manche est de 93,5 dans la Manche en 2019 contre 58,9 en France en 2017.
- ❖ Le taux de couverture théorique départemental poursuit la tendance à la hausse observée au niveau national (passant entre 2016 et 2017 de 57,6% à 58,9% en métropole) et atteint désormais le taux de 93,5% (contre 92,2% en 2017 pour la Manche).
- ❖ Le territoire départemental se caractérise par une capacité théorique d'accueil en EAJE faible, une capacité théorique d'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s ainsi qu'un taux de préscolarisation très élevés, permettant toujours à la Manche d'être parmi les départements de France ayant une capacité théorique d'accueil parmi les plus élevées.
- ❖ A l'échelle des pôles de proximité des territoires apparaissent moins bien dotés : les pôles de Cerisy-la-Salle et de la Saire notamment. Pour la première fois le pôle de Cerisy-la-Salle voit son taux de couverture théorique des besoins passer sous la moyenne nationale (54,2% contre 58,9%).

Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF

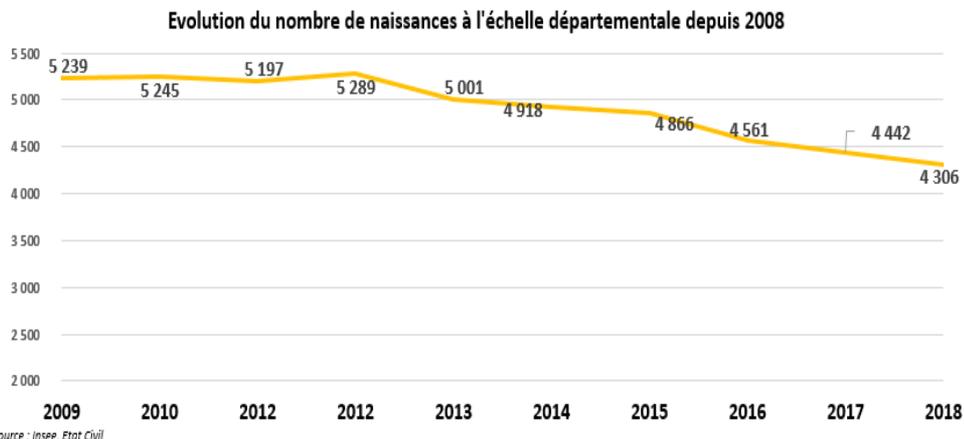


Source : CNAF – Rapport 2019 sur l'année 2017

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES CLÉS

UNE BAISSÉ CONTINUE DE LA NATALITÉ

- Entre 1982 et 2016, le nombre de naissances pour 1 000 habitants n'a cessé de décroître dans la Manche, passant de 14,2 à 9,9 naissances.
- Cette baisse est parallèle à une réduction globale du nombre de naissances à l'échelle de la région ainsi qu'à l'échelle de la France métropolitaine. Le nombre de naissances pour 1 000 habitants est toutefois moins important dans la Manche qu'en France métropolitaine (9,9 contre 12)
- Les données d'Etat Civil de 2018 confirment cette tendance baissière depuis 2010 (passage de 5 289 naissances en 2012 à 4 306 naissances en 2018).
- Ces écarts s'expliquent notamment par la part moins importante d'habitants ayant entre 20 et 40 au niveau départemental qu'au niveau national.

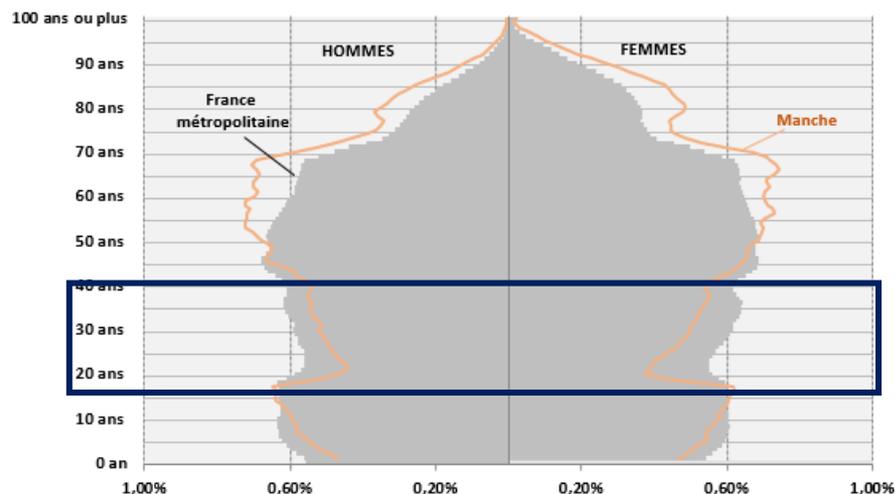


Nombre de naissances pour 1 000 habitants en moyenne par an de 2012 à 2017



Source : Insee, RGP 2012 et 2017

Structure comparée par âge et sexe de la population de La Manche et de la France métropolitaine en 2017



Source : Insee, RGP 2017

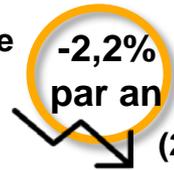
UNE PART FAIBLE ET EN DIMINUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

- La part d'enfants de moins de 3 ans dans la population de la Manche (2,9%) **est légèrement inférieure** en 2017 à celle observée au niveau régional (3,2%) et national (3,3%).
- Par ailleurs, **la Manche voit son nombre d'enfants de moins de 3 ans baisser** (de -2,2% en moyenne par an), de manière plus prononcée qu'aux échelles régionale (-2%) et nationale (-1,2%).
- Le nombre d'enfants de moins de 6 ans diminue également sur cette période (-1,5%). La réduction du nombre d'enfants de moins de 6 ans a été la plus forte dans le **centre-ouest du département**, allant jusqu'à -4,5% d'enfants de 0 à 5 ans chaque année dans le pôle de proximité de Saint-Sauveur-Lendelin -3,67, -5,82% dans le pôle de Coutances et -3,15% dans le pôle de Sèves et Taute.
- **Seul le territoire de Douve et Divette** (+3,98%) a vu sa population d'enfants de moins de 6 ans augmenter nettement entre 2012 et 2017.



2,9%
de moins
de 3 ans

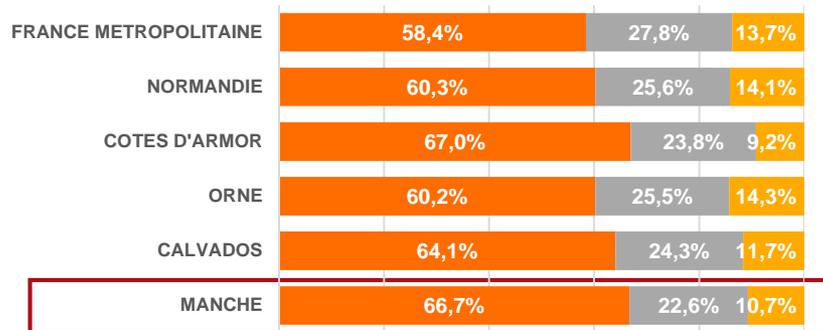
Parmi
l'ensemble de
la population



(2012-2017)

UN NIVEAU D'ACTIVITÉ ÉLEVÉ DES PARENTS D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Répartition des enfants âgés de 0-2 ans selon l'activité des parents en 2017



- Le ou les parent(s) travaille(nt)
- Un des deux parents travaille
- Le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas

- La part de familles avec enfants de moins de 3 ans où les deux parents travaillent (66,4%) est **supérieure à la moyenne régionale (60,0%) et nationale (58,3%)** induisant des besoins potentiellement importants en termes d'accueil du jeune enfant.

DES ENFANTS VIVANT DANS UNE FAMILLE À FAIBLE REVENU D'AVANTAGE REPRÉSENTÉS DANS LE NORD ET LE CENTRE DU DÉPARTEMENT

- En 2019, 9 353 familles avec enfants allocataires CAF vivaient sous le seuil de bas revenus, soit 13,1% des familles avec enfants. *Les modalités de calcul ayant été modifiées entre 2018 et 2019, il est impossible d'effectuer une comparaison pluri-annuelle.*
- Cette part est particulièrement importante au sein de la **CC de Villedieu Intercom (14,5%)** et au sein de certains pôles de proximité (le Pôle de Coutances avec 22,4% ; celui de Sèves et Taute avec 19,2% et celui de Cherbourg-en-Cotentin avec 18,4%).
- A l'inverse, les familles allocataires avec enfant(s) vivant sous le seuil de bas revenus sont moins représentées parmi l'ensemble des familles au sein de la CC de **Mont-Saint-Michel-Normandie (12,4%)**.

9 353

allocataires CAF avec enfant(s) vivant sous le seuil de bas revenus au 31.12.2019 (2018 : 10 134)

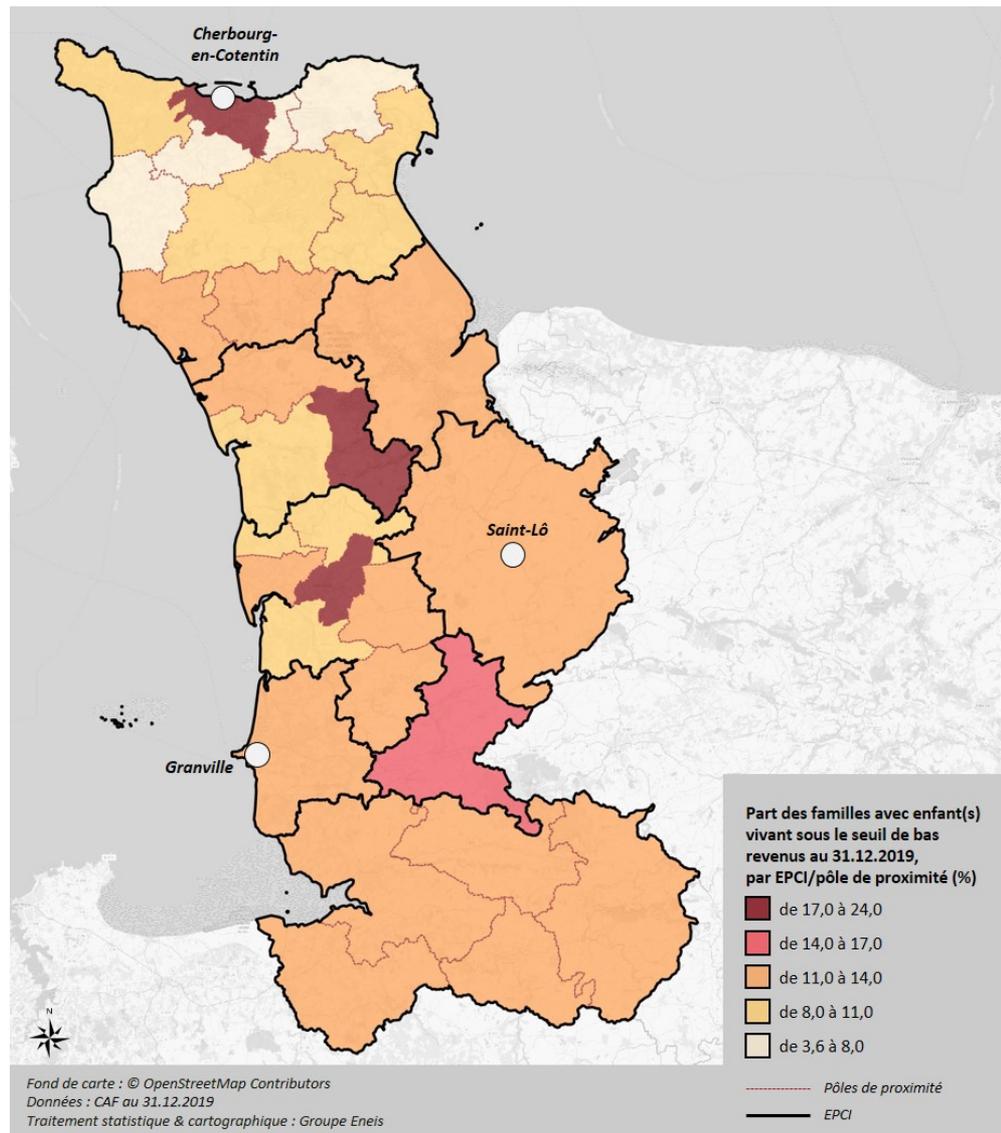
soit

13,1%

des familles avec enfant(s) du territoire

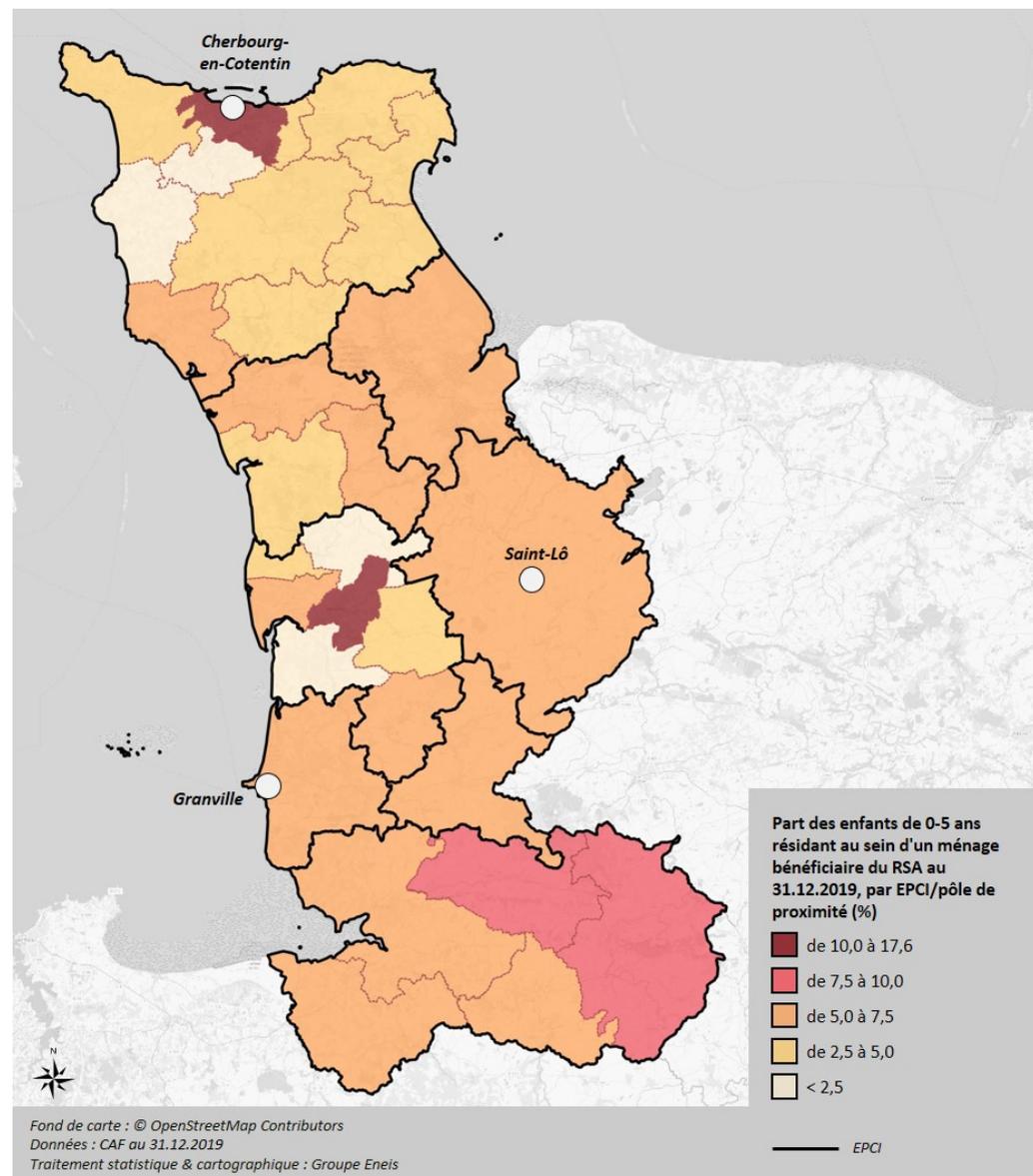
Source : CAF

En raison d'une évolution des modalités de calcul, la comparaison avec 2017 n'a pas été intégrée au rapport



LES CENTRES URBAINS COMPOSÉS DE DAVANTAGE D'ENFANTS VIVANTS AU SEIN D'UN MÉNAGE BÉNÉFICIAIRE DU RSA

- En 2019, **6,8%** des enfants manchois vivaient au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA.
- La part des enfants de moins de 6 ans résidant **au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA** est la plus importante au sein de la CC de Villedieu intercom (du fait notamment du plus faible nombre d'enfants) mais également au sein de la CA du Cotentin et de Saint-Lô Agglo.





LA CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

LA CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



A RETENIR

- Un taux de couverture globale important et en augmentation, notamment du fait de la diminution du nombre de jeunes enfants sur le territoire
- Une offre globale soutenue essentiellement par l'accueil individuel
- Des disparités territoriales repérées au sein des EPCI et des pôles de proximité



DONNÉES-CLÉS



Une capacité d'accueil théorique globale de 93,5 pour 100 enfants de moins de 3 ans 

(92,2 en 2017 et 95,8 en 2018)

Une capacité théorique d'accueil très importante et en augmentation, soutenue cependant essentiellement par l'offre d'accueil individuel et par la diminution du nombre de jeunes enfants

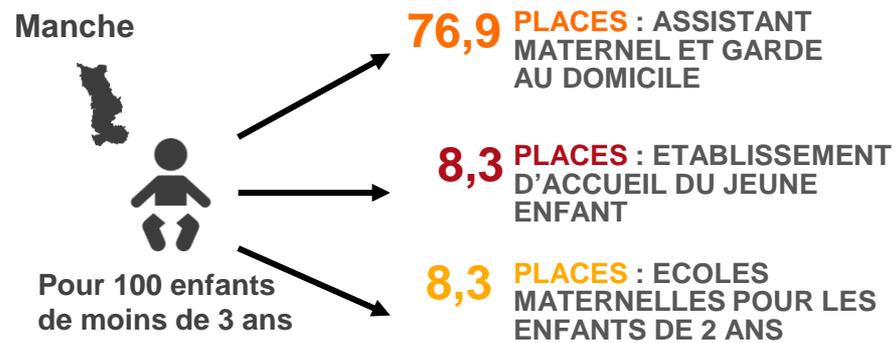
- Au 31 décembre 2019, la Manche a un taux de couverture globale de 93,5 pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce taux est largement supérieur à celui constaté à l'échelle de la France en 2017 (58,9).
- Ce taux important est en légère diminution depuis 2018 mais en augmentation depuis 2017 (notamment du fait d'une baisse du nombre de jeunes enfants). L'augmentation du nombre de places en accueil collectif (+99 places entre 2017 et 2019) ne compense cependant pas la baisse du nombre de places en accueil individuel (- 825 places d'accueil à la journée entre 2017 et 2019).

Capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la Manche (tous modes d'accueil)

	2017	2018	2019
Assistant(e)s maternel(le)s	77,1	77,7	76,9
Accueil en EAJE	7,1	9,7	8,3
Scolarisation des 2 ans	8,0	8,4	8,3
Capacité théorique totale	92,2	95,8	93,5

Sources : CD50

- Or, la capacité théorique d'accueil importante est essentiellement portée par l'accueil individuel auprès des assistants maternels du particulier employeur. La baisse du nombre d'assistantes maternelles en activité sur le département, dynamique engagée depuis plusieurs années et pressentie pour se poursuivre (*voir pages suivantes*) pourrait donc se traduire par un effet ciseau : l'offre d'accueil collectif pourrait, à termes, ne plus compenser la baisse de l'offre d'accueil individuel malgré la diminution démographique.



Source : CNAF – Rapport 2019 sur l'année 2017

Des disparités territoriales repérées au sein des EPCI et des pôles de proximité

A l'échelle des EPCI, plusieurs territoires présentent un taux de couverture globale particulièrement élevé :

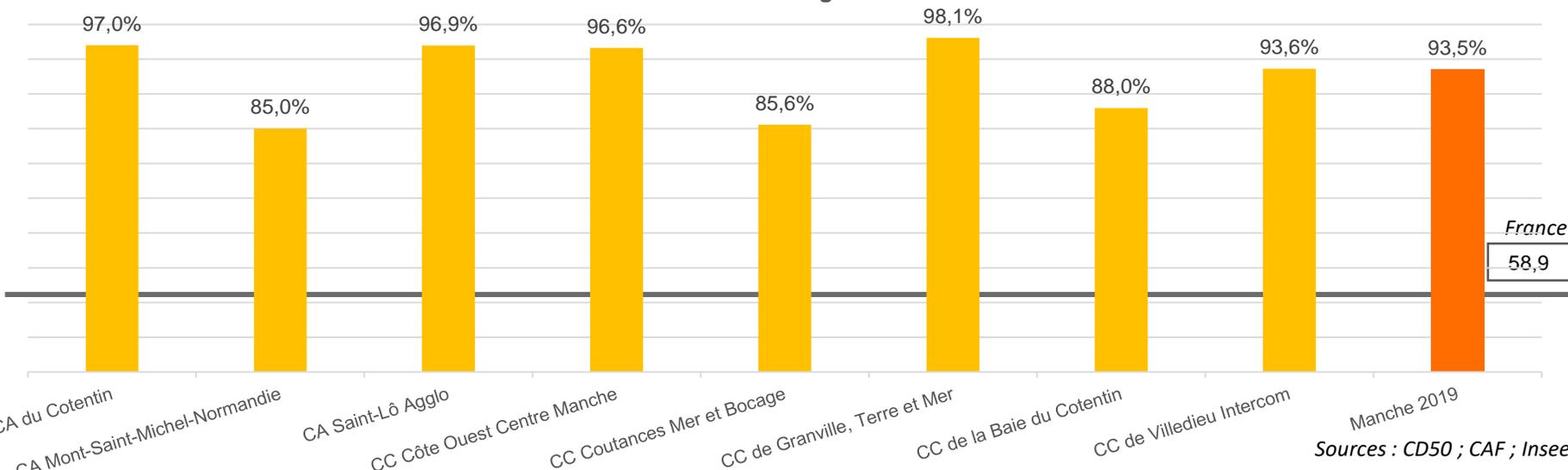
- 5 EPCI présentent un taux de couverture global supérieur au taux départemental (CA du Cotentin, CA de Saint Lô Agglo, CC Côte Ouest Centre Manche, CC de Granville, Terre et Mer et Villedieu Intercom).
- A l'inverse, la CA Mont-Saint-Michel Normandie a le taux le plus faible du territoire (85), un taux qui reste toutefois largement supérieur à celui constaté à l'échelle de la France en 2017 (58,9).

A l'échelle des pôles de proximité

- 3 pôles de proximité ont un taux de couverture globale de moins de 70 places pour 100 enfants de moins de 3 ans : les pôles de la Saire (66,1), de la Vallée de l'Ouve (6,1) et de Cerisy-la-Salle (54,2).
- A l'inverse, 7 pôles ont des taux de couverture globale de plus de 100 places pour 100 enfants de moins de 3 ans : les pôles de la Région de Montebourg ; du Cœur du Cotentin ; des Pieux ; de La Haye du Puits, de Coutances ; de Saint-Sauveur-Lendelin et de Saint-Malo de la Lande.

Ces taux de couverture cachent des réalités différentes : à taux de couverture similaire, certains EPCI comptent ainsi une population de jeunes enfants nombreuse et une offre importante, alors que d'autres EPCI ont une population faible et une offre faible. L'ensemble des EPCI et la quasi-totalité des pôles de proximité ont des capacités théoriques d'accueil supérieures à la moyenne nationale.

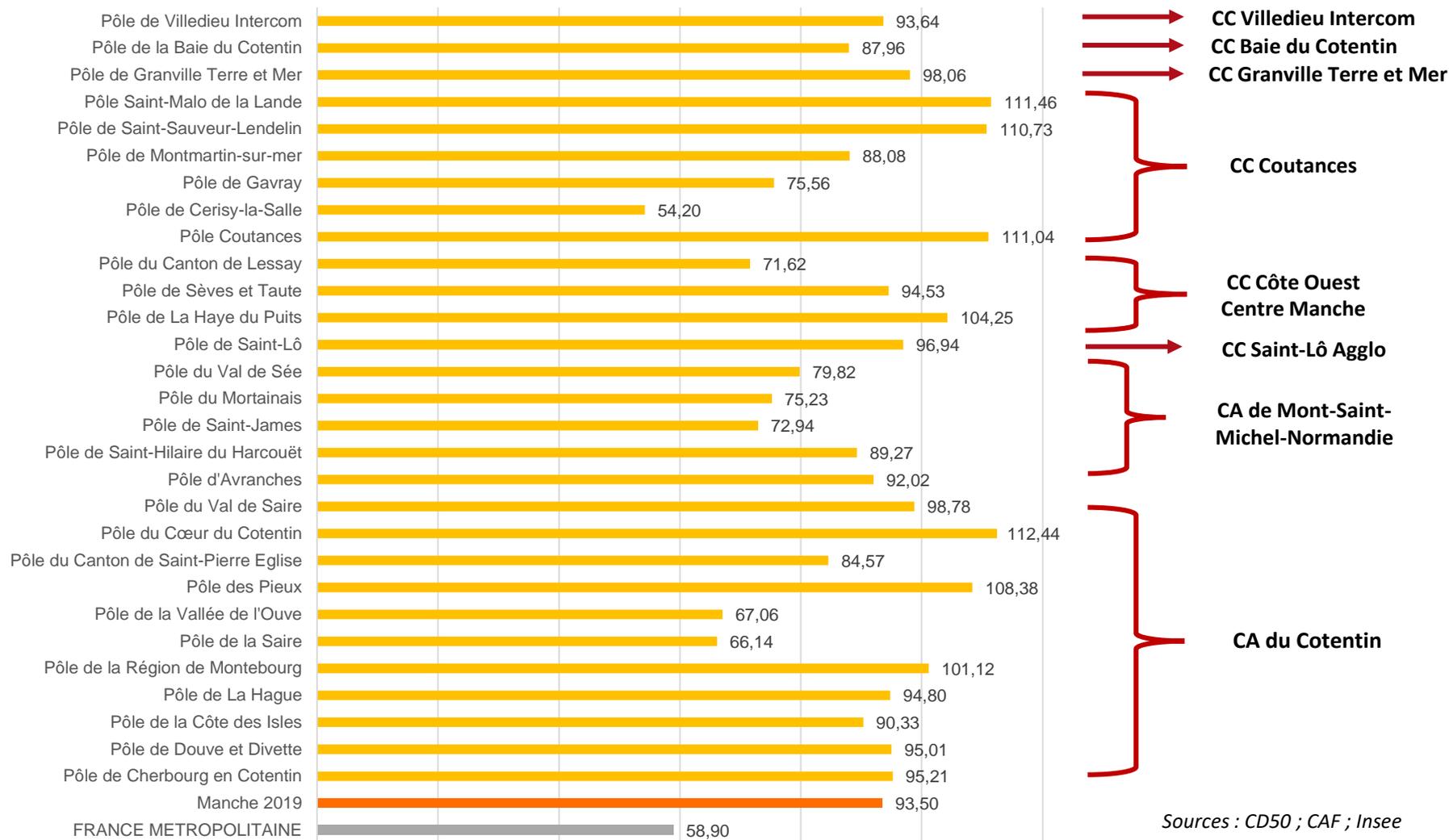
Taux de couverture globale 2019



Sources : CD50 ; CAF ; Insee

CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL

Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueils formels pour 100 enfants



L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT

1. LES ASSISTANTS MATERNELS ET LA GARDE À DOMICILE
2. LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)
3. LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

1. LES ASSISTANTS MATERNELS ET LA GARDE À DOMICILE



A RETENIR

- Une diminution du nombre d'assistants maternels agréés qui se poursuit sur le territoire
- Une capacité d'accueil théorique en légère baisse par rapport à 2018.
- Des disparités qui se maintiennent en faveur du nord du département
- Un âge moyen des assistants maternels en augmentation.
- Une augmentation du taux d'activité des assistants maternels, (potentiellement attribuable à la baisse du nombre d'assistants maternels qui reporte la demande sur les professionnels en activité) qui permet de maintenir une forte capacité théorique d'accueil malgré la baisse du nombre de professionnels.
- Un recours encore faible à la garde à domicile



DONNÉES-CLÉS



3 871 assistants maternels agréés sur l'ensemble du territoire en 2019

(4 137 en 2018 et 4371 en 2017)



- 11 000 places d'accueil
- 2 539 places d'accueil en périscolaire

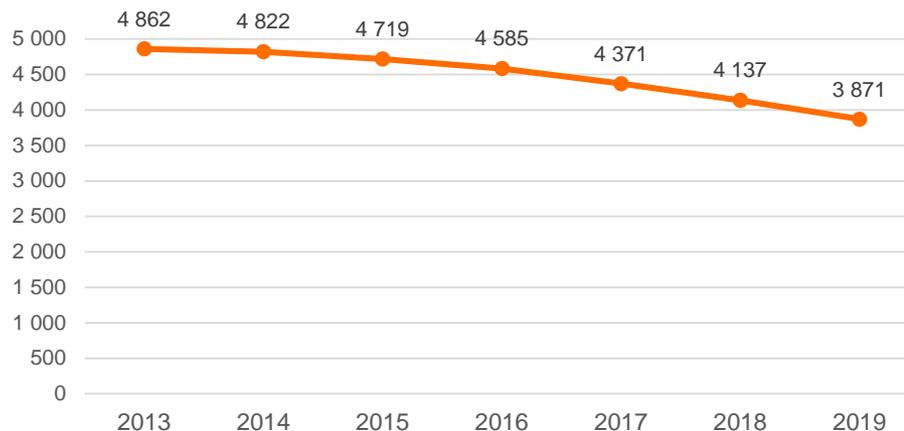
87,3%

Taux d'activité des assistants maternels en 2019 (71,1% en 2018)

Une diminution du nombre d'assistants maternels agréés qui se poursuit sur le territoire

- Au 31 décembre 2019, le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recense sur le département de la Manche 3 871 assistants maternels agréés, pour un total de 11 000 places d'accueil.
- Ce chiffre confirme l'évolution à la baisse du nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire observée depuis la mise en place de l'observatoire en 2013 (-3,7% en moyenne par an au cours des 7 dernières années). Depuis 2013, le nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire a diminué de 20,4%.
- Sur la seule période 2018-2019, le nombre d'assistants maternels agréés a diminué de 6,87%, une baisse plus importante que la tendance observée à l'échelle nationale (diminution de 2,4% entre 2015 et 2016, CNAF).
- Ces tendances sont à mettre en lien avec les évolutions démographiques récentes. En effet, le territoire se caractérise également par un recul important du nombre d'enfants de moins de 3 ans (de -2,2% entre 2012 et 2017)

Evolution du nombre d'assistantes maternelles agréées



Source : CD50

Evolution du nombre d'assistants maternels



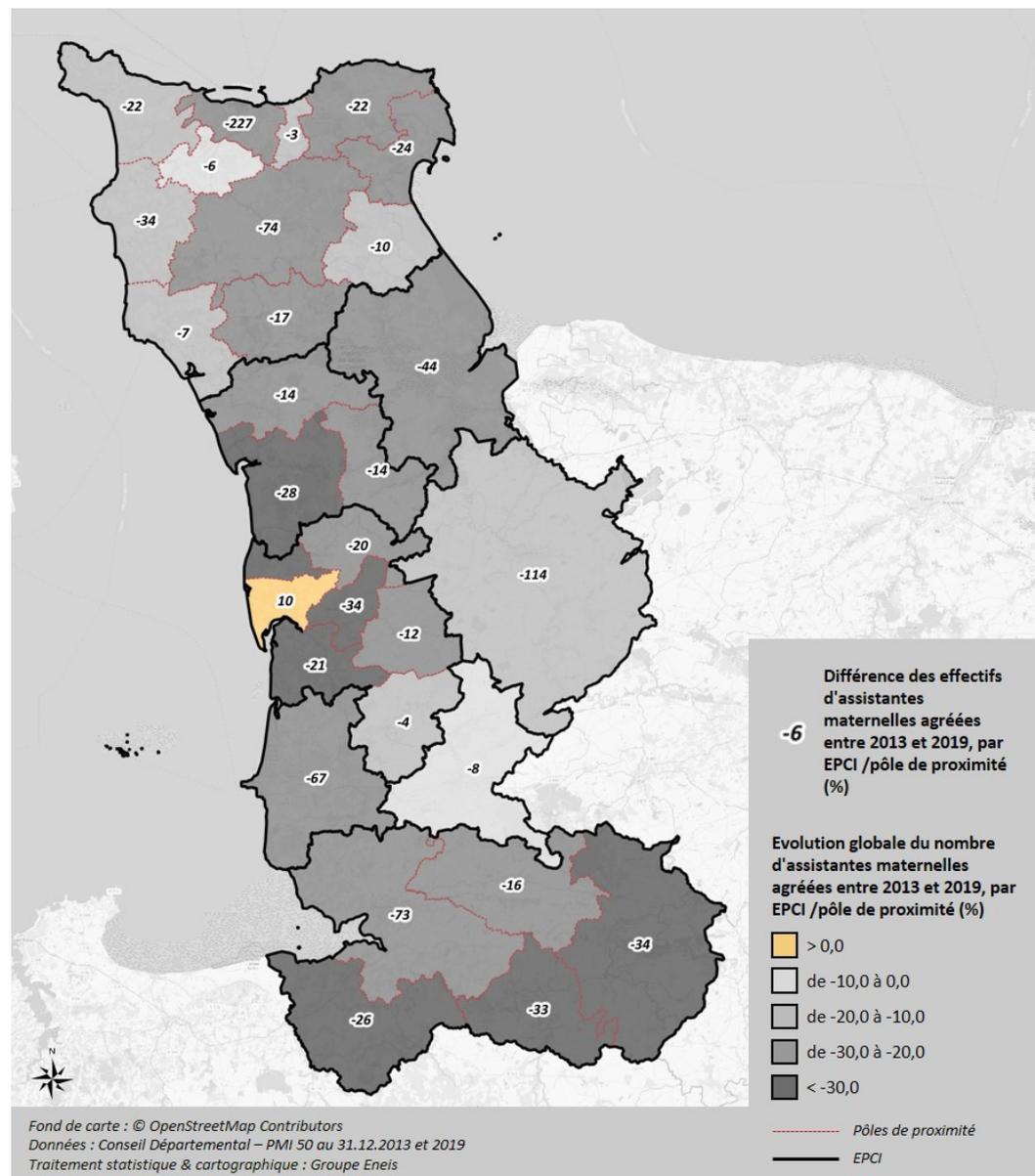
-6,89% d'assistants maternels agréés entre 2018 et 2019 (PMI)
(-11,4% entre 2017 et 2019)



-2,4% d'assistants maternels en exercice auprès de particuliers employeurs entre 2015 et 2016 (CNAF)

Une diminution enregistrée sur l'ensemble du département

- Sur la période 2013-2019, le nombre d'assistants maternels est en baisse sur l'ensemble du territoire, à l'exception du pôle Saint Malo de la Lande qui passe de 31 à 41 assistants maternels.
- Certains territoires connaissent toutefois une diminution plus marquée du nombre d'assistants maternels agréés qu'à l'échelle du département sur cette période. Se distinguent ainsi les pôles de proximité du sud du département, les pôles à la périphérie de Saint Malo de la Lande, ainsi que le pôle de Sèves et Taute.
- Sur la période très récente (2018-2019), la très grande majorité des territoires enregistre une diminution du nombre d'assistants maternels agréés pouvant aller jusqu'à 70 professionnels de moins en un an sur le pôle de Cherbourg (-8,99% des assistants maternels).



Une capacité d'accueil théorique en légère augmentation chez les assistants maternels du territoire

- En lien avec la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire, on constate une baisse sensible de la capacité d'accueil théorique entre 2018 et 2019, avec 76,9 places d'accueil à la journée en 2019 pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 77,7 en 2018.
- La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans reste cependant largement supérieure à l'échelle de la Manche qu'à l'échelle de la France (33,4 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans).

Nombre de places théoriques d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans

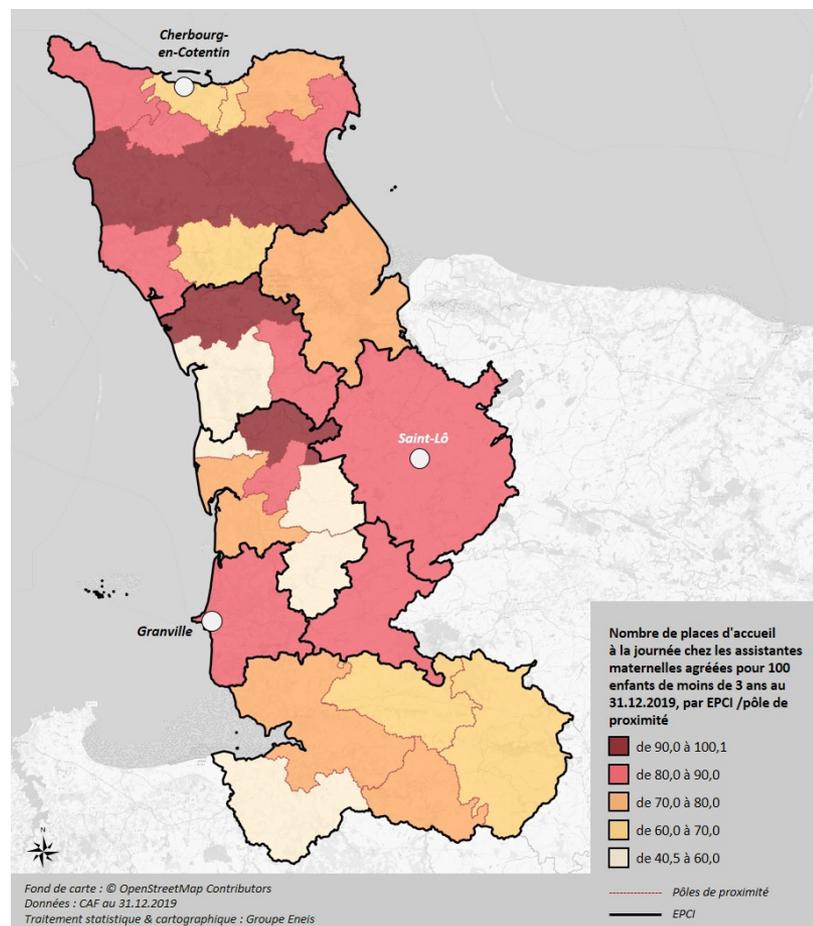


Source : CD50

Des disparités territoriales qui se maintiennent en faveur du nord du département

- Cette analyse appelle toutefois des nuances, au regard des réalités territoriales différentes observées à l'échelle des EPCI et pôles de proximité. Si les taux restent satisfaisants, un déséquilibre territorial est toutefois noté, avec une capacité d'accueil globalement plus faible au sud du territoire.
- Les pôles de la Région de Montebourg, de Saint-Sauveur-Lendelin, des Pieux, du Cœur du Cotentin et de La Haye du puits sont ceux où la capacité d'accueil est la plus importante (supérieure à 90 places).
- A contrario, les pôles de Lessay, Saint-James, de Gavray et de Cerisy-la-Salle sont les territoires les moins dotés en 2019, avec des taux qui restent néanmoins largement supérieurs à celui observé à l'échelle de la France et globalement en augmentation par rapport à 2017.

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



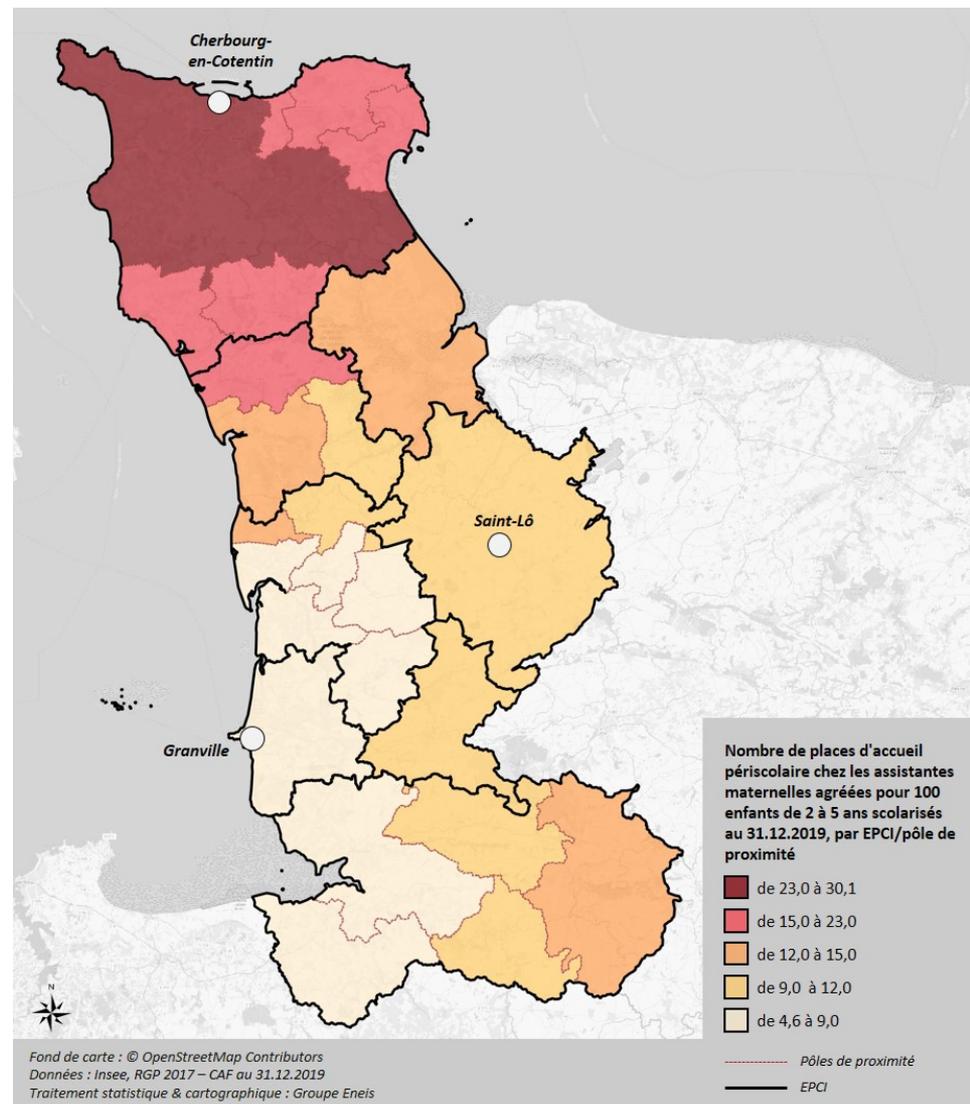
Une diminution régulière du nombre de places en accueil périscolaire

- Outre l'accueil des enfants de moins de 3 ans, les assistants maternels proposent également des places en accueil périscolaire : En 2019, 2 539 places sont proposées contre 2 795 en 2018, soit une baisse de 9,16% en un an, accentuant encore davantage l'évolution constatée les années précédentes.
- Le taux de couverture en accueil périscolaire atteint en 2019, 15,86 places pour 100 enfants âgés de 3-5 ans scolarisés (16,6 en 2018). Ce ratio est beaucoup plus élevé dans le nord du Département (29,8 dans le pôle de Cœur de Cotentin, 26,3 à Pieux et 26,6 dans la Région de Montebourg, 26,87 à Cherbourg en Cotentin).

Evolution du nombre de places en périscolaire



Source : CD50



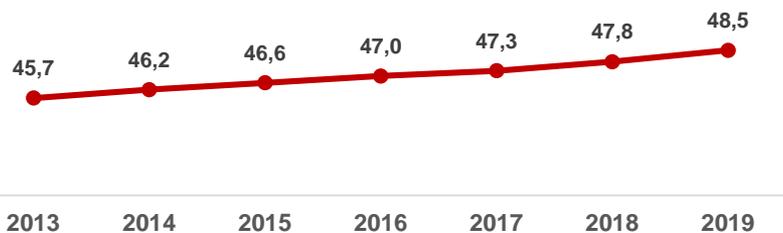
Un âge moyen en augmentation depuis plusieurs années

- L'âge moyen des assistants maternels du territoire augmente continuellement depuis 2013 et passe à 48,5 ans en 2019, contre 45,7 en 2013.
- 14,4% des assistants maternels ont 60 ans ou plus en 2019, contre 13,6% des assistants maternels l'année précédente, soit une part qui augmente et qui demeure plus importante qu'à l'échelle nationale
- La moitié (49,9%) des assistants maternel sont âgés de 50 ans ou plus en 2019 sur le territoire et sont donc proches de l'âge de départ à la retraite. Cette part demeure plus importante qu'à l'échelle nationale (40% en France métropolitaine - données Observatoire des emplois de la familles 2016).
- Comme les années précédentes, l'enjeu du **départ à la retraite d'un nombre important d'assistants maternels** est donc toujours d'actualité sur le territoire. Cet enjeu est toutefois à nuancer au regard :
 - D'une capacité d'accueil individuel très importante par rapport à la moyenne nationale,
 - D'un taux d'activité des assistants maternels important (87,3%)
 - De la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble du territoire départemental.

Deux opportunités liées à cet enjeu peuvent ainsi être identifiées :

- **Un développement de l'offre d'accueil collectif** qui devrait permettre de poursuivre la reconfiguration de cette offre particulièrement demandée par les familles,
- **Une transformation à l'œuvre de l'offre individuelle (MAM)** qui devrait permettre de mieux la valoriser auprès des familles (voir pages suivantes).

Evolution de l'âge moyen des assistants maternels



Source : CD50

Part des assistants maternels de 50 ans et plus



49,9% des assistants maternels de la **Manche sont âgés de 50 ans et plus** (CAF/PMI 2019)

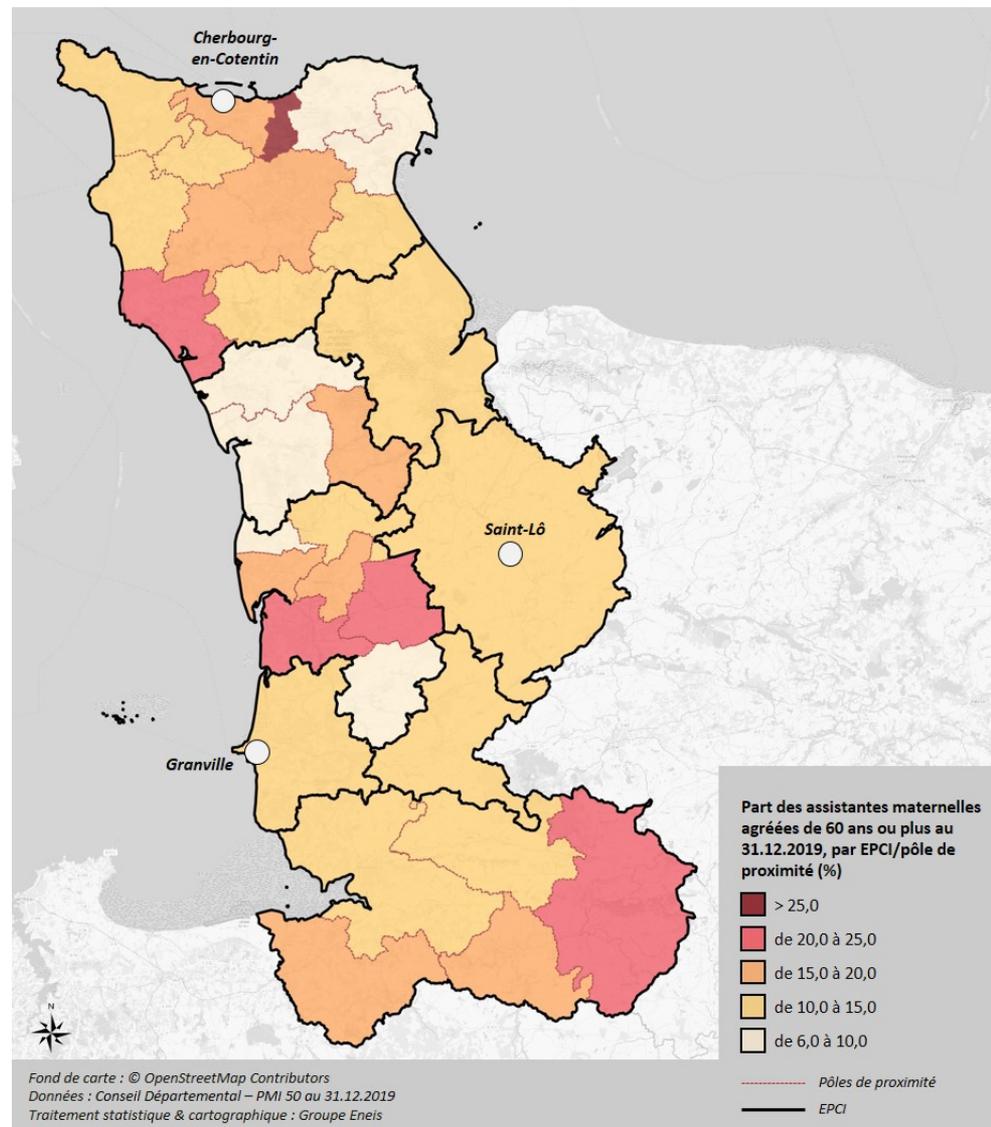


40% des assistants maternels en France **métropolitaine sont âgés de 50 ans et plus** (IRCEM et Observatoire des emplois de la famille – 2016)

Coutances Mer, Cotentin et Bocage et Mont-Saint-Michel Normandie davantage touchés par le vieillissement des assistants maternels

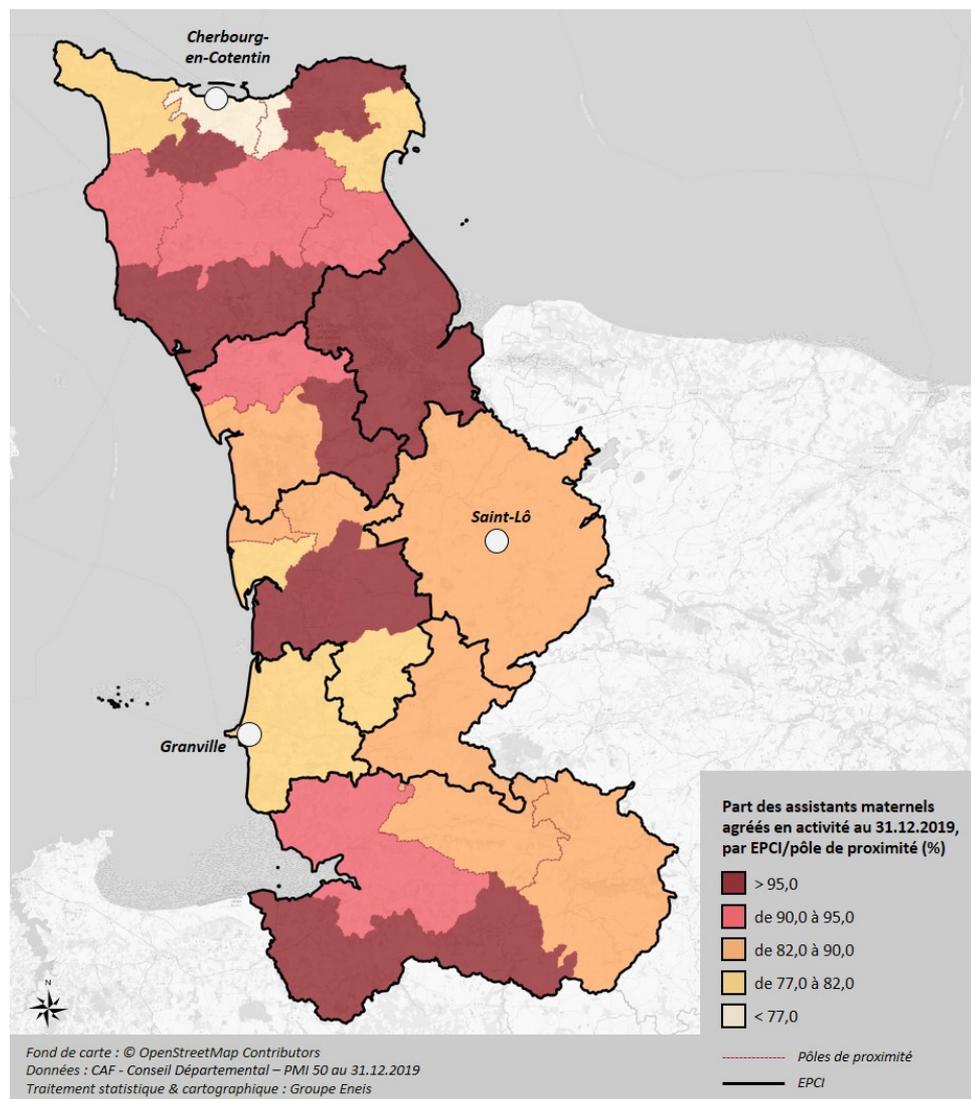
A l'échelle infra-départementale, plusieurs territoires présentent une part des assistants maternels agréés de 60 ans ou plus particulièrement élevée :

- Le Pôle de la Saire recense 28% d'assistants maternels âgés de 60 ans et plus en 2019, le taux le plus élevé enregistré à l'échelle des pôles de proximité.
- Se distinguent également les pôles de Cerisy-la-Salle (22,6%), de la côte des Isles et de Montmartin sur mer (tout deux à 22,4%). Ces territoires correspondent globalement aux territoires enregistrant entre 2013 et 2019 les plus fortes baisses d'assistants maternels agréés, laissant supposer que les départs en retraite peinent à être remplacés, comme le montre également le faible nombre de nouveaux agréments sur ces territoires..
- A l'inverse, 2 pôles de proximité ont moins de 8% d'assistants maternels âgés de 60 ans et plus : le pôle du Val de Saire et le pôle de La Haye du Puits.



Le taux d'activité des assistants maternels poursuit son augmentation

- Si le nombre total d'assistants maternels agréés diminue sur le territoire, le nombre d'assistants maternels en activité augmente de manière sensible (passant de 3 064 en 2017 à 3 380 en 2019).
- Le taux d'activité des assistants maternels au global au niveau du département augmente ainsi de façon importante passant de 76% en 2018 à 87,3% en 2019. Cette augmentation du taux d'activité est potentiellement attribuable à la baisse du nombre d'assistants maternels qui reporte la demande sur les professionnels en activité.
- Compte tenu des effectifs parfois faibles sur certains pôles, les comparaisons pluriannuelles peuvent connaître des évolutions importantes en pourcentage qu'il convient de tempérer.
- De façon générale les taux demeurent élevés sur l'ensemble du département.
- Le pôle de Cherbourg en Cotentin se caractérise en demeurant le pôle ayant le plus faible taux d'activité avec pour autant un taux de 74,8%.



Un recours encore faible à la garde à domicile

- En 2019, pour 1 000 enfants de moins de 6 ans, seuls 10 ont été gardés par une employée à domicile (familles bénéficiaires du complément mode de garde à domicile). Les territoires où ce mode de garde était le plus répandus sont majoritairement des territoires urbains.
- Ce nombre est à comparer à celui des familles ayant recours au complément mode de garde assistants maternels : pour 1 000 enfants de moins de 6 ans, 335 soit un peu plus d'un tiers était gardés par un assistant maternel en 2019.

<i>Source : CAF et MSA de la Manche</i>	Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par un employé à domicile (PAJE CMG) pour 1000 enfants		Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par un assistant maternel (PAJE CMG) pour 1000 enfants	
	2019	2018	2019	2018
CA du Cotentin	12	12	344	343
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	7	11	302	316
CA Saint-Lô Agglo	8	12	353	327
CC Côte Ouest Centre Manche	0	6	414	337
CC Coutances Mer et Bocage	8	6	288	306
CC de Granville, Terre et Mer	15	13	273	272
CC de la Baie du Cotentin	0	11	395	366
CC de Villedieu Intercom	15	7	392	372
MANCHE 2019	10	11	335	329

La réforme du Complément mode de garde

A compter de mai 2019, le service Pajemploi + permet de verser directement le salaire aux assistants maternels et employés à domicile en prélevant le salaire associé sur le compte bancaire du parent employeur, déduction faite du montant de son CMG.

De fait, le calcul et le versement du CMG aux familles sont désormais effectués par le centre national Pajemploi et non plus par la CAF ou MSA des familles employeuses.

A travers ce nouveau processus simplifié, le recours aux assistants maternels et aux employés à domicile pourrait augmenter .

2. LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)



A RETENIR

- 46 RAM implantés sur le territoire en 2018, soit un chiffre stable par rapport à l'année précédente
- Un nombre d'ETP d'animateurs RAM dans la moyenne de l'objectif national fixé par la COG 2018-2022, avec cependant des écarts importants entre territoires. Les territoires du CA du Cotentin, CC Granville Terre et Mer et de Villedieu Intercom comptent plus de 80 assistants maternels par ETP de RAM.



DONNÉES-CLÉS



Objectif de la CNAF (COG 2018-2022)

1 ETP d'animateur en RAM pour **70** professionnels en activité



Manche en 2019

1 ETP d'animateur en RAM pour **70,5** professionnels en activité
 (61,9 en 2018 et 65,6 en 2017)



Un nombre important d'animateurs RAM sur le territoire au regard de l'objectif fixé par la COG

- L'importance de l'accueil individuel sur le territoire rend d'autant plus importante la présence de relais d'assistants maternels
- 46 RAM implantés sur le territoire en 2019
- Ces 46 RAM totalisent 47,93 emplois temps plein d'animateurs en RAM, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (47,52 ETP en 2018 et 46,68 ETP en 2017). Sont ainsi comptabilisés sur le territoire départemental 70,5 assistants maternels en activité pour 1 ETP d'animateur.
- Ce ratio est cependant en augmentation par rapport à l'année dernière (61,9 ETP d'animateur en RAM en 2018) du fait de l'augmentation du nombre d'assistants maternels actifs (malgré la diminution globale de la population des assistants maternels agrées).
- A l'échelle infra-départementale toutefois, trois territoires apparaissent davantage en tension – ils se situent au dessus du ratio fixé comme objectif par la COG : la CA du Cotentin (avec 80,2 assistants maternels pour un ETP d'animateur RAM), la CC de Granville Terre et Mer (avec 80 assistants maternels pour un ETP d'animateur RAM) et la CC Villedieu Intercom (avec 80,7 assistants maternels pour un ETP d'animateur RAM)
- A l'inverse, au regard de l'objectif de la COG, la CC Cote Ouest Centre Manche et la CC Coutances Mer et Bocage apparaissent bien dotées en ETP d'animateur RAM.

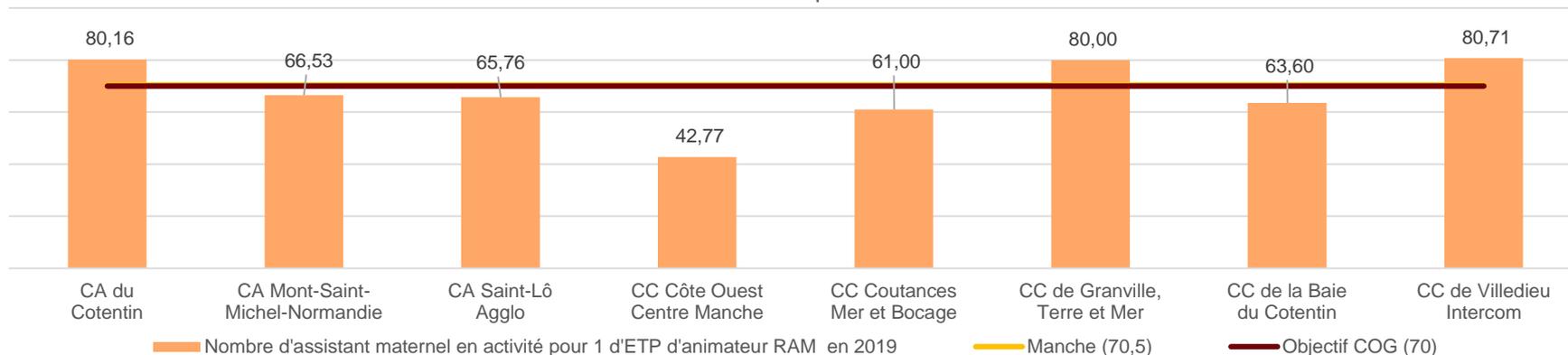
Objectif de la CNAF (COG 2018-2022)

1 ETP d'animateur en RAM pour **70** professionnels en activité

Manche en 2019

1 ETP d'animateur en RAM pour **70,5** professionnels en activité (47,93 ETP d'animateurs en RAM pour 3 380 professionnels en activité)

Nombre d'assistant maternel en activité pour 1 d'ETP d'animateur RAM en 2019



3. LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)



A RETENIR

- Un développement continu des maisons assistants maternels (MAM) sur le territoire départemental
- Le sud du département recensant un nombre moindre de MAM par rapport au reste du territoire
- Un accompagnement de la part des communes identifié comme nécessaire au développement et au maintien des MAM sur le territoire



DONNÉES-CLÉS



56 MAM en 2019

(50 MAM en 2018 et 38 en 2017)



+18

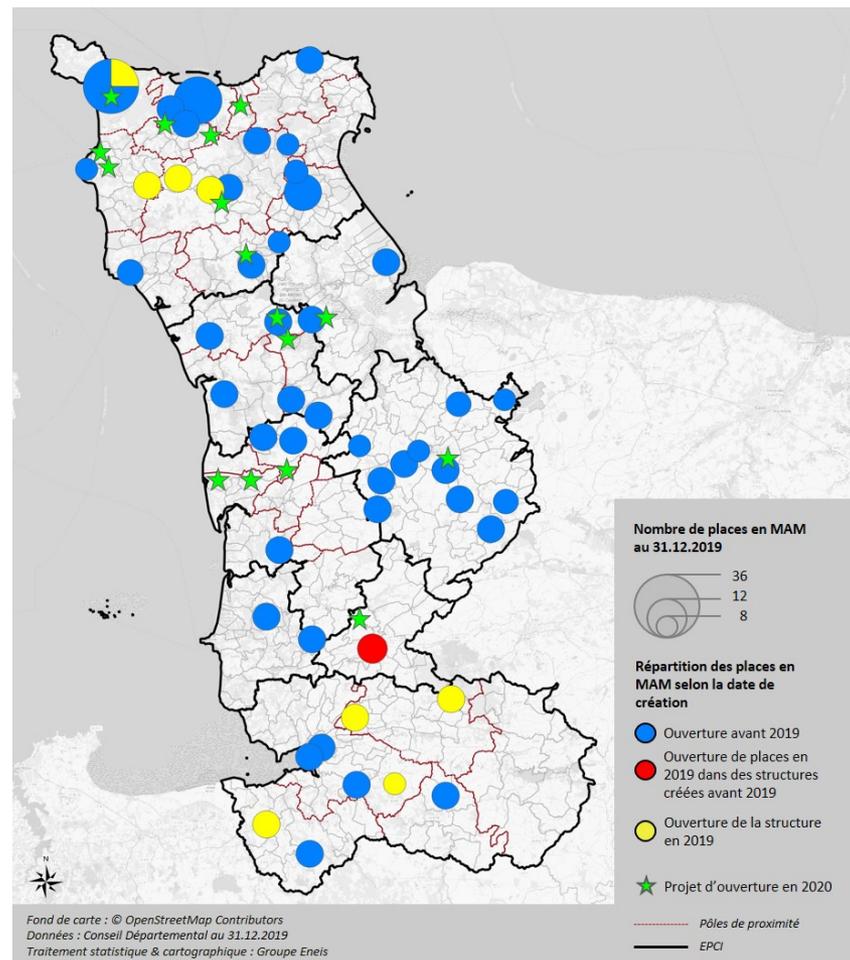
projets depuis 2017

Un développement important et continu des maisons assistants maternels (MAM)

- Le territoire compte 56 MAM en 2019. Le développement de ces structures se poursuit donc, avec 6 nouvelles structures en 2019 et 12 créations en 2017.
- Le schéma de services aux familles identifiait des pôles de proximité à privilégier pour l'implantation de MAM, particulièrement au sud du département. Sur cette zone, plusieurs nouvelles places ou MAM se sont créées notamment au sein de la CA Saint-Michel-Normandie.
- 170 assistants maternels travaillent en MAM, avec une capacité d'accueil de 634 places, contre 152 professionnels et 574 places en 2018 (117 assistants maternels et 524 places en 2017).

Un accompagnement nécessaire pour favoriser ce développement

- Alors que le nombre de places en accueil individuel est en recul, les MAM apparaissent comme attractives pour les professionnels de l'accueil individuel, et particulièrement en milieu rural où l'offre d'accueil collectif est également moindre.
- Toutefois, ces projets peuvent se heurter à des difficultés de gestion administrative et financière ou des manques de locaux. Un financement de la Caf et de la MSA auprès des collectivités afin que celles-ci accompagnent davantage les MAM a permis de consolider leur présence sur le département.
- Une charte qualité établie par la Caf et la MSA permet de garantir la qualité de l'accueil en MAM, où les critères suivants sont notamment identifiés :
 - Une expérience d'au moins deux ans de l'un des assistants maternels
 - La rédaction d'un projet d'accueil, d'une charte de fonctionnement et d'un règlement interne (un accompagnement méthodologique étant proposé par la Caf et la MSA)
 - L'implantation sur une des zones prioritaires du SDSF
 - Une accessibilité financière
 - Des liens avec les équipements de quartier



Un projet d'ordonnances autour de la simplification de l'implantation des modes d'accueil est en cours de rédaction et prévoit notamment de rendre l'exercice en MAM de plein droit et non plus dérogatoire et d'étendre le nombre d'assistants maternels en MAM à 6 au lieu de 4.

L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

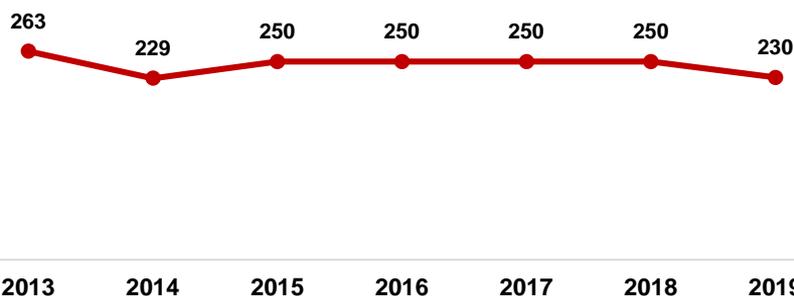
1. L'ACCUEIL FAMILIAL DE LA PETITE ENFANCE
2. LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)
3. LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS

1. L'ACCUEIL FAMILIAL

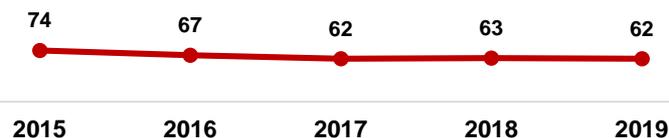
Un recul de l'accueil familial

- Au 31 décembre, le département comptait 3 crèches familiales dont
 - Deux crèches familiales à Cherbourg-en-Cotentin (150 places réparties dans les anciennes communes de Cherbourg-Octeville et Equeurdreville-Hainneville)
 - Une crèche familiale à Granville (80 places, soit 20 places de moins par rapport à 2018)
- Le nombre de professionnels en crèche familiale a diminué entre 2015 et 2016, en lien avec la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire. Depuis le nombre de professionnels s'est stabilisé autour de 62 professionnels.
- L'évolution du nombre de places quant à lui est resté stable jusqu'en 2019. La capacité d'accueil en crèche familiale est redescendu au niveau de 2014 à 230 places dû à la baisse d'agrément de la structure de Granville.
- Néanmoins, il est possible que les places ne soient pas toutes occupées car ces chiffres laissent supposer une capacité d'accueil moyenne de 3,7 places par assistant maternel en 2019 (pouvant aller jusqu'à 5 enfants par professionnels sur la crèche familiale de Granville), soit un nombre très important d'enfants accueillis par assistant maternel employé.

Evolution de la capacité d'accueil en crèche familiale



Evolution du nombre d'assistantes maternelles employées en crèche familiale



2. LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)



A RETENIR

- Une hausse du nombre de structures et du taux d'équipement par rapport aux années précédentes
- Une majorité de multi-accueils parmi les structures du territoire
- Une part importante de places d'accueil mixtes (multi-accueil) dans les accueils proposés
- Un taux d'équipement de la Manche en Eaje qui reste faible et des disparités dans la répartition des structures sur le territoire, avec une forte concentration sur les pôles urbains
- Des actions accompagnées par le pôle ressources handicap pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap



DONNÉES-CLÉS



52 EAJE au 31.12.2019

1 193 places d'accueil dont 736 places en accueil mixte 
 (1 180 places d'accueil en 2018 et 1 094 en 2017)



Un taux d'équipement de 8,3 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (hors crèches familiales)

Une augmentation progressive du nombre de structures d'accueil collectif et du taux d'équipement

- Le territoire compte 52 EAJE en 2019, soit 1 nouvelles structures par rapport à 2018 et 13 places supplémentaires. La majorité des structures du territoire sont des multi-accueils (74,4%).
- Avec ces nouvelles places d'accueil, le taux d'équipement dans la Manche est de **8,3 places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans** (9,9 en incluant les crèches familiales). Si ce taux reste inférieur au taux national (19,5% en 2017 selon la CNAF), il est en progression sur le territoire départemental (8 en 2018 sans inclure les crèches familiales).

Capacité d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans	
Crèches collectives	0,32
Micro-crèches	0,56
Multi-accueil	6,20
Haltes-garderies	0,38
Crèches de personnel ou d'entreprise	0,87
Crèches familiales / parentales	1,61
TOTAL	9,9

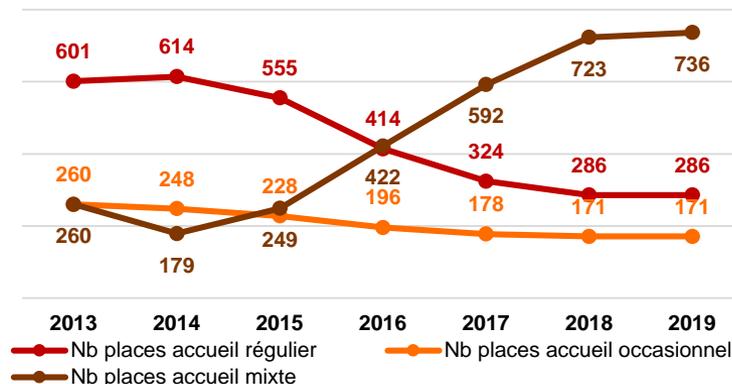
Source : CD50

Evolution de la capacité d'accueil en EAJE



Source : CD50

Evolution du nombre de places par type d'accueil



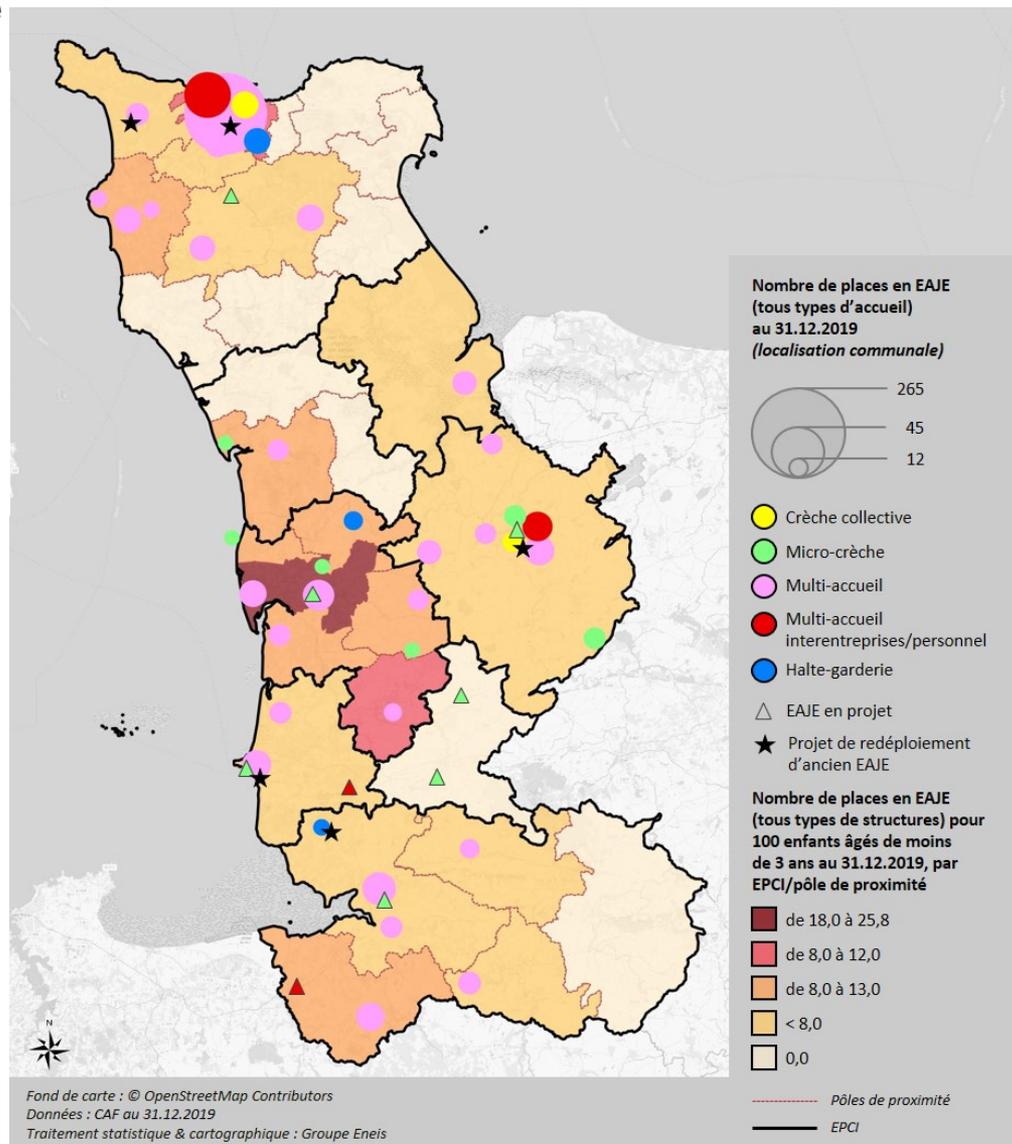
- Une dizaine de projets de nouvelles structures étaient par ailleurs recensées par la PMI au 31.12.2019 (principalement des micro-crèches pour une centaine de places). 7 structures sont également amenées à être transformées dans le courant de l'année 2020..



Un projet d'ordonnances autour de la simplification de l'implantation des modes d'accueil est en cours de rédaction et visera notamment à faciliter l'accueil occasionnel et en horaires atypiques.

Des territoires toujours dépourvus d'offre d'accueil collectif

- L'analyse infra-départementale montre des disparités dans la répartition des structures sur le territoire, avec une forte concentration de l'offre sur les pôles urbains et notamment Cherbourg-en-Cotentin ; Saint-Lô ; Coutances. C'est également sur ces pôles urbains que se trouve l'offre la plus diversifiée.
- Des zones blanches où les familles n'ont accès à aucune offre collective demeurent dans le sud est du département et aucun projet sur ces zones n'est recensé.



Un objectif de développement de l'accueil collectif dans le schéma départemental de service aux familles

- Malgré l'augmentation du taux d'équipement au niveau du département (8,3 pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2019 contre 7,6 fin 2017), celui-ci reste particulièrement bas par rapport à l'échelon national (19,5% en 2017 selon la CNAF). Le Schéma des services aux familles identifiait le développement de l'accueil collectif comme un des objectifs majeurs.
- Parmi les territoires identifiés comme prioritaires pour la création de place dans le SDSF (dont le taux de couverture était inférieur à 6,6% en 2015), Granville Terre et Mer, La Hague, la baie du cotentin et Val de Sée affichent un taux de couverture inférieur à ce seuil. 10 pôles ne disposent pas d'offre d'accueil collectif en 2019.
- Des freins à la création de place dans les territoires concernés ont été identifiés par les acteurs interrogés :
 - La sensibilisation des élus à l'accueil collectif des jeunes enfants et leurs orientations politiques propres
 - Les problèmes financiers propres à certaines communes qui ne permettent pas de maintenir un accueil collectif sur le territoire
 - La présence d'un faible nombre d'enfants dans certaines communes qui n'incitent pas à créer une offre d'accueil collectif sur le territoire



La Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté et la COG 2018-2022 prévoient la création d'au moins 30 000 places de crèches supplémentaires sur le territoire national d'ici 2022.

Pôles ▲ : territoires prioritaires dans le SDSF	Nb de places EAJE pour 100 jeunes de moins de 3 ans (hors accueil familial)		
	En 2019	En 2018	En 2017
Pôle Coutances	17,2	17,2	16,3
▲ Pôle d'Avranches	6,7	6,3	5,6
Pôle de Cerisy-la-Salle	8,8	8,3	7,5
Pôle Saint-Malo de la Lande	25,8	20,2	16,1
▲ Pôle de Granville Terre et Mer	5,5	5,3	5,2
Pôle de Gavray	15,0	14,8	14
Pôle de Cherbourg en Cotentin	17,2	16,9	14
Pôle de Douve et Divette	7,8	7,1	7,2
▲ Pôle de La Hague	5,5	5,1	5,1
▲ Pôle des Pieux	11,5	11,1	10,7
▲ Pôle du Cœur du Cotentin	7,4	7,3	6,7
▲ Pôle de Saint-Lô	7,8	7,4	6,2
Pôle de Saint-Sauveur-Lendelin	8,5	8,0	8,5
▲ Pôle de la Baie du Cotentin	3,9	3,8	3,5
Pôle de Montmartin-sur-mer	9,1	9,1	9,1
▲ Pôle du Val de Sée	5,7	5,5	6
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouët	7,3	7,2	7,1
Pôle de Saint-James	8,7	8,5	8
Pôle du Canton de Lessay	8,1	10,9	9,6
Total Manche	8,3	8	7,1

Source : CD50

+ 10 pôles sans offre d'accueil collectif :

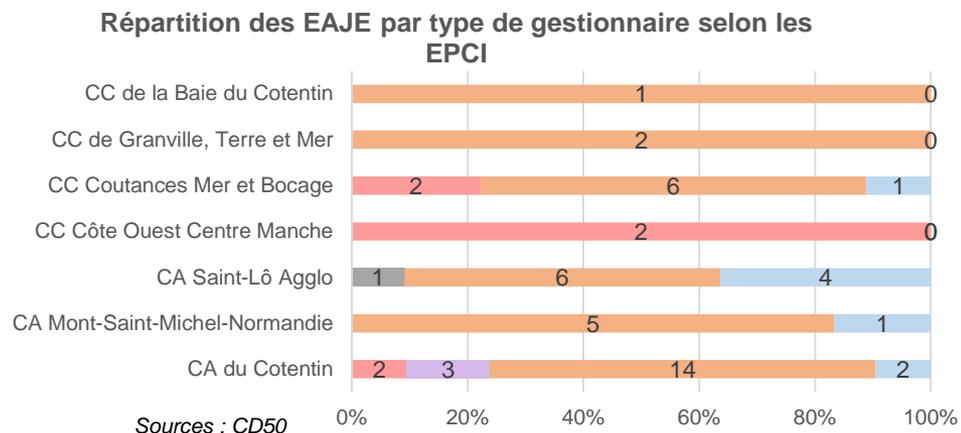
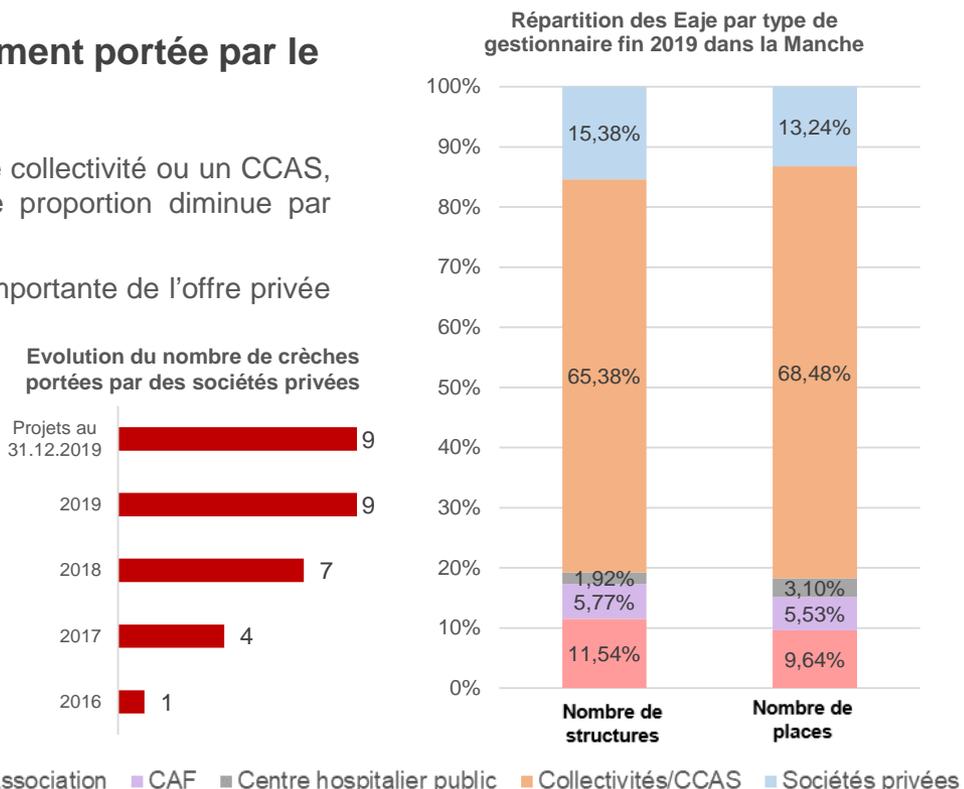
- ▲ Pôle de la Côte des Isles ; pôle de la Région de Montebourg, Pôle de la Saire, Pôle de la Vallée de l'Ouve, Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise, Pôle du Val de Saire, Pôle de Villedieu Intercom, Pôle du Mortainais, Pôle de La Haye du Puits, Pôle de Sèves et Taute

Une dynamique d'ouverture d'EAJE principalement portée par le secteur privé

- Dans la Manche fin 2019, 34 EAJE sur 51 étaient gérés par une collectivité ou un CCAS, soit près de 65% des structures d'accueil du territoire. Cette proportion diminue par rapport à 2018 (68% de l'ensemble des EAJE).
- Cette diminution se fait en parallèle d'une dynamique toujours importante de l'offre privée avec 9 nouvelles structures et autant de projets pour 2020.
- Si cette offre privée peut répondre à certains besoins (amplitude horaire importante, accès privilégiés pour les salariés des entreprises notamment) elle ne peut répondre à l'ensemble des besoins du territoire notamment pour les structures privées hors PSU dont l'accès est limité pour les familles moins aisées ou non-salariées de la structure.
- L'offre d'accueil collectif global sur le territoire est en augmentation. Il convient néanmoins de souligner les modalités différentes de tarification entre les types de structure : la tarification PSU reste majoritaire, avec cependant l'émergence de quelques structures et projets de structures proposant une autre tarification.

Des stratégies différentes selon les territoires

- Au sein de certains EPCI, les EAJE relèvent exclusivement d'une gestion de la collectivité ou d'un CCAS, c'est le cas des CC de la Baie du Cotentin et de Granville, Terre et Mer.
- Les EAJE de la CC Côte Ouest Centre Manche sont tous deux portés par des associations.
- En ce qui concerne les EAJE portés par des sociétés privées, ils sont répartis dans quatre EPCI différents.



Une augmentation du nombre d'enfants reconnus en situation de handicap

- La part d'enfants de moins de 6 ans reconnus comme en situation de handicap (bénéficiaires de l'AAEH) était plus importante en 2019 par rapport à l'année précédente. Toutefois, cette augmentation n'est pas forcément due à une augmentation du nombre d'enfants concernés mais peut également être du fait d'une meilleure reconnaissance.
- La part d'enfants reconnus comme en situation de handicap est plus importante dans les EPCI de Saint-Lô Agglo et la Baie du Cotentin.

Source : CAF et MSA de la Manche 2019	Nombre de 0-5 ans bénéficiaires de l'AAEH*	Nombre de 0-5 ans bénéficiaires de l'AAEH pour 1000 enfants âgés de moins de 6 ans
CA du Cotentin	92	7,9
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	41	7,9
CA Saint-Lô Agglo	44	8,6
CC Côte Ouest Centre Manche	1	0,8
CC Coutances Mer et Bocage	18	6,7
CC de Granville, Terre et Mer	15	7
CC de la Baie du Cotentin	12	9,2
CC de Villedieu Intercom	2	1,9
MANCHE 2019	225	7,4
MANCHE 2017	198	6,4

- La reconnaissance du handicap pour les publics très jeunes étant particulièrement difficile à réaliser, **en 2017 une définition plus large que celle de l'AAEH a pu être co-construite avec les acteurs des territoires, en accord avec les objectifs du Schéma départemental des services aux familles**. Ainsi, un enfant de moins de 6 ans est estimé en situation de handicap lorsqu'il est bénéficiaire de l'AAEH mais également lorsqu'il est suivi par un CAMSP, est diagnostiqué par le corps médical ou bien est scolarisé en Institut médico-éducatif.

Une diminution du nombre d'enfants en situation de handicap ou bénéficiant d'un PAI accueillis au sein des EAJE mais une augmentation du nombre d'EAJE accueillants

- D'après l'enquête menée par la PMI, 93 enfants en situation de handicap étaient accueillis en EAJE en 2019 (enfant suivi en CAMSP, par un SESSAD ou bénéficiant d'un PAI ou d'un AEEH), soit **un nombre en nette diminution** par rapport à 2017 où 126 enfants étaient concernés. La part du **nombre de structures pouvant accueillir des enfants en situation de handicap** est également en baisse passant de 70% des structures ayant répondu à 63,5%. Seulement 3 Eaje accueillent plus de 5 enfants en situation de handicap.

	Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis	Part de structures accueillant un enfant en situation de handicap	Part d'EAJE accueillant plus de 5 enfants en situation de handicap
2019	93	63,5% (33)	5,8% (3)
2018	106	70% (38)	13% (7)
2017	126	69% (35)	12% (6)



La COG 2018-2022 souhaite encourager cette dynamique en compensant le coût potentiellement plus élevé pour les EAJE par le biais d'un bonus « handicap »

L'accueil des jeunes enfants de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et bénéficiaires de minimas sociaux

- D'après l'enquête de la PMI, au 31 décembre 2019, **277 enfants accueillis en EAJE étaient issus de familles en insertion sociale ou professionnelle** selon l'article L-214-7 du Code de l'action sociale et des familles, la majorité des EAJE (65%) déclarant accueillir ce type de public. Cet accueil apparemment important est toutefois à nuancer du fait de modalités de réponses à l'enquête qui peuvent varier d'une structure à l'autre (les établissements s'étant basés aléatoirement sur l'attestation de prestations Caf, les déclarations des familles, les avis d'imposition, etc). Il s'agit d'une baisse importante par rapport à 2018, les résultats étant alors respectivement de 403 enfants et de plus de 75% des établissements.
- Toujours d'après l'enquête de la PMI, les **enfants issus de familles en situation de pauvreté** (pour lesquels la participation familiale en tarification PSU est de moins de 1 € par jour) sont accueillis par quasiment l'ensemble des EAJE (48 sur les 52 EAJE répondant).
- La CA du Cotentin accueille le plus grand nombre d'enfants issus de familles en insertion sociale ou professionnelle ou bien de familles en situation de pauvreté. Ce constat est en adéquation avec le portrait social des familles dressé plus haut dans ce rapport : l'EPCI dispose en effet d'une part relativement importante (6,6%) d'enfants de moins de 6 ans résidant au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA. Pour autant c'est également au sein de cette communauté d'agglomération que les baisses entre 2018 et 2019 sont les plus importantes avec 75 enfants dont la famille est en parcours d'insertion sociale ou professionnelle et jusqu'à 128 issus de familles en situation de pauvreté accueillis au sein d'un Eaje.

EPCI	Nb d'enfants accueillis dont la famille est en parcours d'insertion sociale ou professionnelle	Nb d'enfants accueillis issus de familles en situation de pauvreté
CA du Cotentin	160	486
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	23	133
CA Saint-Lô Agglo	59	156
CC Côte Ouest Centre Manche	4	24
CC Coutances Mer et Bocage	24	123
CC de Granville, Terre et Mer	0	73
CC de la Baie du Cotentin	7	29
CC de Villedieu Intercom	0	0
Total Manche*	277	1 024
<i>Total Manche 2018*</i>	<i>403</i>	<i>1 254</i>

**Selon les chiffres déclarés auprès de la PMI*



La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que la COG 2018-2022 souhaitent **développer la mixité sociale dans les EAJE** en mettant en place des incitations financières pour les communes et les établissements :

- En fonction de la localisation des places d'accueil dans des communes à faibles revenus ou en territoire prioritaire (« bonus territoire », permettant de réduire le coût par place de crèche à moins de 1 500 €),
- En fonction de la présence d'enfants issus de familles modestes dans l'EAJE (bonus « mixité sociale »).

Le prochain Schéma départemental des services aux familles de la Manche mettra ainsi l'accent sur l'accueil des enfants issus de familles vulnérables.

3. LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS

Un très fort taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

- Sur l'ensemble du département, 23,6% des enfants de 2 ans sont scolarisés (recensement INSEE 2017), soit **un taux de scolarisation près de deux fois supérieur à celui à l'échelle régionale** (12,6%) et également largement supérieur à celui à l'échelle nationale (16,3%).
- Si la scolarisation des enfants de 2 ans est importante, elle est **toutefois en baisse depuis cinq ans** (-1,5% en moyenne entre 2012 et 2017), une baisse plus forte que celle observée à l'échelon national.

	Part de la population scolarisée à 2 ans en 2017	Evolution annuelle moyenne de la population scolarisée à 2 ans entre 2012 et 2017
MANCHE	23,6%	-1,5%
CALVADOS	14,0%	-3,6%
ORNE	20,7%	-1,3%
COTES D'ARMOR	35,6%	-4,5%
NORMANDIE	12,6%	-2,6%
FRANCE METROPOLITAINE	16,3%	-1,2%



En 2019, le Ministère des Solidarités et de la Santé a lancé une **mobilisation des acteurs des politiques sociales et familiales au niveau national et local pour la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans** :

- Les directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN) communiquent aux directeurs des Caf de leur département, sur la base de la carte scolaire, l'estimation du nombre de places disponibles pour la scolarisation dans les secteurs prioritairement visés par cette politique et cela avant la fin du mois d'avril.
- La Caf identifie les familles ayant un enfant de moins de 3 ans et les informe par mail de l'opportunité proposée.
- La Caf peut également organiser des réunions de sensibilisation des acteurs locaux (Education nationale, PMI, CCAS, LAEP, centres sociaux, ludothèques, bibliothèques, associations...), qui sensibilisent à leur tour les familles à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce.

Néanmoins, la loi « pour une école de la confiance », promulguée au Journal officiel le 28 juillet 2019, rend obligatoire l'instruction dès l'âge de 3 ans. **Cette augmentation du nombre d'élèves en école maternelle peut laisser supposer une diminution mécanique du nombre de places pour les enfants préscolarisés dans les années à venir.** En effet, l'inscription des enfants de moins de 3 ans dans un établissement n'est pas systématiquement acceptée et dépend du nombre de places disponibles, qui sont attribuées en priorité aux enfants âgés de 3 ans ou plus.



santé
famille
retraite
services



Votre contact : Marion
HAJDENBERG
Senior Manager